

ANNEE SCOLAIRE 2019/2020

Calendrier des réservations : Cantines, Garderies, Etudes Surveillées et Mercredis Récréatifs

		1er Période scolaire : du 02/09/2019 au 18/10/2019	2e Période scolaire : du 04/11/2019 au 20/12/2019	3e Période scolaire : du 06/01/2020 au 14/02/2020	4e Période scolaire : du 02/03/2020 au 10/04/2020	5e Période scolaire : du 27/04/2020 au 03/07/2020
Réservation et règlement Via le Portail Famille	Période de règlement en ligne :	Lundi 19/08/2019 au Dimanche 25/08/2019	Lundi 07/10/2019 au Dimanche 13/10/2019	Lundi 09/12/2019 au Dimanche 15/12/2019	Lundi 03/02/2020 au Dimanche 09/02/2020	Lundi 30/03/2020 au Dimanche 05/04/2020
	Par CB :	Lundi 26/08/2019 au Samedi 31/08/2019	Lundi 14/10/2019 au Samedi 19/10/2019	Lundi 16/12/2019 au Samedi 21/12/2019	Lundi 10/02/2020 au Samedi 15/02/2020	Lundi 06/04/2020 au Samedi 11/04/2020
	Prélèvement :	Début Septembre	Fin Octobre	Fin décembre	Fin Février	Fin Avril
Réservation et règlement au Service Comptabilité	Période d'inscription et de règlement au service :	Lundi 26/08/2019 au Samedi 31/08/2019	Lundi 14/10/2019 au Samedi 19/10/2019	Lundi 16/12/2019 au Samedi 21/12/2019	Lundi 10/02/2020 au Samedi 15/02/2020	Lundi 06/04/2020 au Samedi 11/04/2020
	Par CB, Espèce, Chèque Bancaire, CESU et Vacances* :					
	Prélèvement :	Début Septembre	Fin Octobre	Fin décembre	Fin Février	Fin Avril

Attention : Les périodes d'inscriptions et de règlements sont données à titre indicatifs. Elles sont susceptible d'être modifiées. Les périodes indiquées sur les fiches d'inscriptions feront foi.

. Chaque famille ayant renseigné son adresse mail sera averti des périodes d'inscription par mail.

Information Portail Famille :

. Les demandes de réservations et d'absences sont possibles toute l'année scolaire sur le portail famille, sauf pendant les périodes de règlements ou elles sont bloquées (Organisation du service comptabilité). Possibilité de réserver toutes les périodes scolaires en même temps. Dans ce cas, les règlements se feront aux dates indiquées sur le tableau ci-dessus.

. Toute demande de réservation ou d'absence imprévu peut être effectué sur le portail, à condition que la demande soit réalisée 8 jours avant le jour voulu. Pour un délai < à 8 jours vous devez envoyer une demande par mail à cantine@wervicq-sud.com, et avant 9 h pour le jour même (Une majoration de 50 centimes sera appliquée pour une demande de réservation de repas).

* Chèque CESU pour les garderies des enfants de moins de 6 ans. Chèques vacances pour les Mercredis Récréatifs.